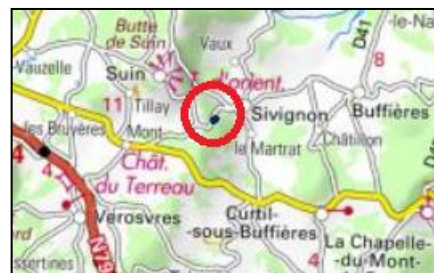


## PROPRIETE DE M. AUBOEUF

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

### Article 22-108 / COMMUNE DE SIVIGNON (71)

Vente d'une coupe rase de chêne  
Les arbres inventoriés sont numérotés de 1 à 22  
Superficie de la coupe : 0,30 ha  
Parcelle : F 292  
Certification PEFC N° : non



### DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Chêne					4	1	3	6	1	2	2	3	22	31,90 m <sup>3</sup>	1,45 m <sup>3</sup>
Sapin	2	6	1	4		1							14	6,00 m <sup>3</sup>	0,43 m <sup>3</sup>
													<b>36</b>	<b>37,90 m<sup>3</sup></b>	<b>1,05 m<sup>3</sup></b>
														<b>± 100 st</b>	

### Inventaire réalisé en 2020

+ houpier et taillis

± 100 st

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. GILBERT Florian au 06 32 07 66 51

### CONDITIONS D'EXPLOITATION :

**Possibilité d'exploiter par la friche F 293 en contrebas en propriété.**

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 août 2023

Distance moyenne de débardage : Par le pré F 295 (autorisation à la charge du propriétaire)

Place de dépôt : le long de la piste qui remonte à la route

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

